



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 68

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 17 juillet 2002, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 13 — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*;
- Projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act*;
- Projet de loi 16 — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*;
- Projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les arpentages spéciaux/The Special Survey Amendment Act*;
- Projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*;
- Projet de loi 26 — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act*;
- Projet de loi 28 — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. SANTOS à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} DRIEDGER remplace M. GILLESHAMMER;
- M. PENNER (Steinbach) remplace M. LAURENDEAU;
- M. DYCK remplace M. CUMMINGS;
- M. le *ministre* CHOMIAK remplace M. le *ministre* CALDWELL;
- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. STRUTHERS;
- M. SANTOS remplace M. RONDEAU;
- M. ROCAN remplace M. PENNER (Steinbach).

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act* :

Tricia Van Denakker	Manitoba Society of Medical Laboratory Technologists
Luis Martinez	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act* :

Jack McLaughlin	Particulier
-----------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 16 — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act* :

Gloria Desorcy	Division manitobaine de l'Association des consommateurs du Canada
----------------	--

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act* :

Sharon Eadie	Association des ergothérapeutes du Manitoba
--------------	---

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 28 — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act* :

Caroline Lang	Association des diététistes du Manitoba
---------------	---

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 13) — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 16) — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les arpentages spéciaux/The Special Survey Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 26) — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 6(8) soit remplacé par ce qui suit :

Comités

6(8) Le Conseil crée les comités qu'il juge nécessaires.

(N° 28) — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001.

(Document parlementaire n° 192)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN, MM. PENNER (Steinbach), RONDEAU et FAURSCHOU ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 53 — *Loi sur les biens des conjoints de fait et modifications connexes/The Common-Law Partners' Property and Related Amendments Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M^{me} SMITH (Fort Garry), le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif (commissaire aux conflits d'intérêts)/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment (Conflict of Interest Commissioner) Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M^{me} SMITH (Fort Garry), le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 34 — *Loi sur l'observation de la Charte/The Charter Compliance Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} STEFANSON pour la reprise du débat.

M. LAURENDEAU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Authorities Act*.

Le débat se poursuit.

M. HAWRANIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. PITURA présente la proposition suivante :

Proposition n° 23 : Nouvelle génération de coopératives

Attendu :

que pour les producteurs agricoles, la nouvelle génération de coopératives peut offrir des avantages économiques en créant des débouchés pour leurs produits ainsi que la possibilité de partager les bénéfices qu'elles procurent et de tirer parti de leur essor;

que le concept d'une nouvelle génération de coopératives pourrait éventuellement convenir au Manitoba en aidant les producteurs à s'adapter à des réformes importantes en matière de transport tout en leur permettant de réaliser des plus-values sur leurs produits, notamment par la création de coopératives de transformation situées à proximité des cultures;

que la mise sur pied d'une nouvelle génération de coopératives a été recommandée par le Groupe de travail « Visons la valeur » du gouvernement précédent;

qu'en 1998, le gouvernement provincial a modifié la *Loi sur les coopératives* du Manitoba pour aider ces dernières à réunir des fonds en leur permettant d'émettre des actions ayant un potentiel de croissance;

que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a permis aux producteurs agricoles d'obtenir du financement dans le but d'acquérir des actions de la nouvelle génération de coopératives par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole du Manitoba (SCAM);

que la nouvelle génération de coopératives pourrait éventuellement stimuler le marché local de l'emploi, augmenter la demande dans le secteur des industries locales des services et avoir d'autres retombées économiques positives pour le milieu rural manitobain,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître l'importance du rôle que pourrait jouer la nouvelle génération de coopératives en rendant possible la plus-value de la transformation des produits agricoles dans notre province;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures visant à activement soutenir des programmes liés à la création de coopératives de nouvelle génération et à offrir de l'assistance technique aux groupes désireux de créer de telles coopératives;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à examiner d'autres types de projets convenant à des petites entreprises en croissance du milieu rural manitobain.

Il s'élève un débat.

M. PITURA, M^{me} la *ministre* MIHYCHUK, MM. MAGUIRE et STRUTHERS ainsi que M^{me} la *ministre* WOWCHUK interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes